



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Mauritanie

Question écrite n° 51326

Texte de la question

M. Julien Dray souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en République islamique de Mauritanie, et plus particulièrement sur la fuite de France, du capitaine Ely Ould Dah, responsable avéré et reconnu de tortures à caractère raciste et d'assassinats. En effet, en 1999, des Mauritaniens réfugiés en France reconnaissent l'un de leur tortionnaires, le capitaine mauritanien Ely Ould Dah, alors en stage de formation à Montpellier. Le parquet de Montpellier est alors saisi aux fins d'ouvrir une enquête, en vertu de la convention des Nations unies de 1984 contre la torture, qui permet à la France d'arrêter et de juger toute personne présumée responsable de tels actes, si elle se trouve sur son territoire. Le 3 juillet 1999, le capitaine Ely Ould Dah est mis en examen du chef de crimes de tortures puis placé en détention. Placé en liberté provisoire sous contrôle judiciaire, son passeport est confisqué, il parvient pourtant à fuir le territoire, muni d'un nouveau passeport, avec la complicité évidente des autorités de son pays. Cette situation préoccupe et émeut de nombreux citoyens français et, plus largement, une partie de l'opinion internationale et des défenseurs des droits de l'homme. Aussi, il souhaiterait connaître les conditions de cette fuite et ses conséquences sur les relations entre la France et la Mauritanie.

Texte de la réponse

Le 1er juillet 1999, le capitaine mauritanien Ely Ould Dah a été interpellé puis incarcéré à Montpellier pour crime de torture, commis en Mauritanie au cours des années 1990-1992, conformément à la convention de New York du 10 décembre 1984. Le 28 septembre suivant, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Montpellier a rendu une décision de mise en liberté provisoire sous contrôle judiciaire, les déplacements de l'inculpé étant limités aux départements de l'Hérault, de l'Aveyron et de l'Aude. Or, le 5 avril 2000, la télévision mauritanienne a annoncé le retour en Mauritanie de l'intéressé. Celui-ci s'est ainsi soustrait aux obligations du contrôle judiciaire et a quitté le territoire français clandestinement. La justice demeure saisie de ce dossier. Cette affaire continue de faire l'objet de toute l'attention de la France, comme d'ailleurs la question plus générale des droits de l'homme en Mauritanie. L'ambassade de France à Nouakchott effectue régulièrement des démarches auprès des autorités mauritaniennes et les autorités françaises ne manquent jamais de leur rappeler l'attachement porté par la France au respect des droits fondamentaux tels qu'ils sont prévus dans les différentes chartes internationales concernant les droits de l'homme. Il convient toutefois de noter que la situation des droits de l'homme en République islamique de Mauritanie s'est sensiblement améliorée depuis 1992. Il ressort d'ailleurs du dernier rapport annuel publié par Amnesty International que les plus graves des violations perpétrées dans ce pays sont antérieures à cette date.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51326

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5450

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6220